



Tickets Resto pour les uns, ceinture pour les autres. Incohérence ?

**C'est le ressenti de la CGT au sortir de la réunion
direction/syndicats du 2 juin 2020.**

En temps normal, pour 1 à 2 jours de télétravail volontaire, une indemnisation mensuelle de 25 Euros brut est perçue. Et pour 5 jours imposés ? Vous percevrez la même somme ... et sans le bénéfice de la prise en charge des frais d'installation de 300€ nets (sur facture).

Les salarié(e)s percevant habituellement des Tickets Restaurants (TR) lorsqu'ils sont sur site, les toucheront rétroactivement sur la période de confinement, pendant le télétravail imposé ... **mais plus à partir du 2 juin**, alors que la direction et le risque sanitaire imposent toujours aux salariés de TDF de privilégier le télétravail.

La CGT rappelle qu'avant même le confinement, elle faisait sienne la doctrine de l'URSSAF sur les salarié(e)s en télétravail :

« *Le télétravailleur est un salarié à part entière. Il bénéficie des mêmes droits individuels et collectifs que ses collègues travaillant au sein de l'entreprise (...)* ».

Les salarié(e)s bénéficiant normalement du Restaurant Inter-Entreprise (RIE) ne pourront pas bénéficier de TR, ils pourront poser des absences cantines pendant la période de confinement.....mais uniquement s'ils n'étaient pas en télétravail, alors que ce dernier leur était imposé, ce qui est à l'inverse pour les salarié(e)s bénéficiant des TR.

En conclusion : ni Ticket Restaurant ni absence cantine.

Difficile de comprendre la logique de la direction, si ce n'est que certaines prestations sont exonérées de charge et que d'autres non ... ***Le diable se cache dans les détails !***

Le cadre légal permet de verser aux salariés la prime "gilets jaunes/Macron/Covid", avant le 30 juin 20.

Là aussi, **malgré l'engagement sans faille des salariés, rien !**

La situation économique ne serait pas propice à la reconnaissance du travail accompli !

Certes, les différents statuts existants engendrent parfois des comparaisons délicates, mais, aujourd'hui, par ses décisions incohérentes, **la direction augmente les disparités de traitements.**

La CGT a réclamé de la direction un maximum de cohérence et de justice sociale **et continuera de le faire**, afin d'éviter, le plus possible, les comparaisons malsaines et les tensions entre les salarié(e)s.